



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

La Défense, le 25 JAN. 2013

Monsieur le Président,

Le comité des financeurs des études du projet de la ligne à grande vitesse (LGV) Poitiers-Limoges a souhaité mener une contre-expertise du volet socio-économique afin de déterminer les pistes possibles d'optimisation.

Afin de répondre à cette demande, Réseau ferré de France a proposé de revoir les hypothèses de circulations des trains afin de maximiser les circulations sur le projet de LGV ce qui l'a conduit à proposer un nouveau schéma de transport sur l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). Ce nouveau schéma conduit à réduire les services sur cet axe de 7 allers-retours par jour (hypothèse figurant dans le dossier de fin d'étape 2) à 4 allers-retours par jour.

Ce nouveau schéma de transport permet d'améliorer le bilan socio-économique de la LGV, dont le taux de rentabilité interne atteint ainsi 4,58 % sans prise en compte du coût d'opportunité des fonds publics. Cependant, il conduit à modifier substantiellement l'économie des trains qui circuleront sur l'axe POLT et par voie de conséquence le type de service correspondant, ces trains ne pouvant en effet plus assurer de desserte semi-directe comme cela avait été initialement envisagé.

Compte tenu des implications d'un tel schéma de transport, qui devra nécessairement être présenté à l'enquête publique, il m'apparaît nécessaire de recueillir votre accord formel ainsi que celui des autres membres du comité des financeurs des études, afin de permettre l'établissement de la décision ministérielle préalable au lancement de l'enquête publique.

Je vous saurais gré de bien vouloir me confirmer votre accord dès que possible et en toute hypothèse avant la fin du mois de février 2013.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général des infrastructures, des
transports et de la mer

Bursaux
Daniel BURSAUX